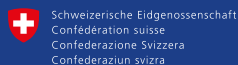


# La migration et le Programme 2030



Corrélations  
complètes entre  
les cibles  
des ODD et  
la migration



Direction du développement  
et de la coopération DDC

Les résultats, les interprétations et les conclusions présenté-e-s dans ce document ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ni celles de ses États membres. Les désignations employées et la présentation des éléments dans l'ensemble du document n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'OIM concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ni de ses autorités, ou concernant ses frontières ou limites, ou encore sur le statut juridique des personnes qui ont participé à cette étude.

L'OIM s'engage à respecter le principe selon lequel une migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et pour la société. En tant qu'organisation internationale, l'OIM, en collaboration avec ses partenaires de la communauté internationale, travaille à la réalisation des objectifs suivants : soutenir la résolution des difficultés opérationnelles dans le cadre de la migration ; approfondir la compréhension sur les questions liées à la migration ; encourager le développement social et économique par le biais de la migration ; et préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Éditeur :

Organisation internationale pour les migrations

17, route des Morillons

1211 Genève 19

Suisse

Téléphone : + 41 22 717 91 11

Télécopie : + 41 22 798 61 50

Courriel : [hq@iom.int](mailto:hq@iom.int)

Site Internet : [www.iom.int](http://www.iom.int)

© 2018 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucune portion de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche ou transmise sous quelque forme que ce soit ni par aucun moyen, qu'il soit électronique ou mécanique, par photocopie, enregistrement ou autrement, sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

Cette publication a été éditée par Sonya Irvine et publiée sans avoir été revue par les services d'édition et de traduction de l'OIM.

# Corrélation complète entre les cibles des ODD et la migration

## OBJECTIF 1. ÉRADIQUER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES, PARTOUT



### Les ODD et leurs cibles dans le cadre du Programme 2030

### Pertinence de la migration

**1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (moins de 1,25 dollar/jour/personne)**

Intégration des droits et des intérêts des groupes de migrants, y compris les demandeurs d'asile, les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays, dans les politiques et les programmes visant la réduction de la pauvreté aux niveaux local et national.

Reconnaissance et promotion des liens existants entre la migration et la réduction de la pauvreté pour les migrants et leurs familles, par exemple, en examinant les impacts sur les revenus, la santé et l'éducation, notamment par le biais des envois de fonds et des transferts de compétences et de connaissances; élimination des obstacles qui limitent ces impacts tels que de mauvaises conditions de travail pour les travailleurs migrants et des coûts élevés des transferts de fonds.

**1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays**

Intégration des droits et des intérêts des groupes de migrants, y compris les demandeurs d'asile, les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays, dans les politiques et les programmes visant la réduction de la pauvreté aux niveaux local et national.

Reconnaissance et promotion des liens existants entre la migration et la réduction de la pauvreté pour les migrants et leurs familles, par exemple, en examinant les impacts sur les revenus, la santé et l'éducation, notamment par le biais des envois de fonds et des transferts de compétences et de connaissances; élimination des obstacles qui limitent ces impacts tels que de mauvaises conditions de travail pour les travailleurs migrants et des coûts élevés des transferts de fonds.

**1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient**

Expansion de l'accessibilité, de l'éligibilité et de la couverture de protection sociale au profit des migrants, notamment les migrants irréguliers, et déploiement d'efforts visant à assurer une transférabilité et une portabilité de ces bénéfices.

**1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance**

Élimination des inégalités dans les services de base, la propriété et le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, afin de défendre les droits humains des migrants, de s'assurer que les migrants peuvent contribuer au développement social et économique des communautés d'accueil et de tenir compte de ces aspects, dans la mesure où ils peuvent être des moteurs potentiels de la migration.

Expansion de l'accès aux ressources économiques, aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété au profit des migrants.

Renforcement des mécanismes par lesquels la migration peut renforcer les droits et l'accès aux ressources économiques, aux services de base ainsi qu'à la propriété et au contrôle des terres/des biens au profit des familles et des communautés.

**1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité**

Examen des mécanismes par lesquels les événements liés au climat et d'autres chocs et catastrophes économiques, sociaux et environnementaux forcent les populations à se déplacer.

Intégration de la migration et des migrants dans la réduction et la gestion des risques de catastrophes, dans les interventions au lendemain d'une catastrophe et dans d'autres interventions humanitaires.

Renforcement des stratégies d'adaptation et d'autres mécanismes permettant aux populations de se protéger contre des événements extrêmes susceptibles d'entraîner des déplacements : reconnaissance de la migration en tant que stratégie d'adaptation.

Renforcement des mécanismes par lesquels la migration peut améliorer la résilience des pauvres, à savoir en aidant les ménages à faire face aux crises ainsi qu'aux risques et aux chocs économiques, par le biais de la migration, de transferts financiers et sociaux et d'autres stratégies.

---

**1.A Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes**

Promotion d'une utilisation responsable et équitable des fonds envoyés, des investissements de la diaspora et d'autres formes de flux financiers liés à la migration pour soutenir le développement et les interventions visant à éradiquer la pauvreté.

---

**1.B Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté**

Cadres politiques locaux, nationaux, régionaux et internationaux reconnaissant le rôle de la migration dans le développement et l'éradication de la pauvreté ; intégration de la migration dans les plans de développement local ou national.

## OBJECTIF 2. ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE



### Les ODD et leurs cibles dans le cadre du Programme 2030

### Pertinence de la migration

**2.3** D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles

Hausse des revenus et de la productivité des petits producteurs d'aliments, dans la mesure où ils peuvent être des moteurs potentiels de la migration.

**2.4** D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

Renforcement des stratégies d'adaptation aux changements climatiques, aux intempéries extrêmes, aux sécheresses, aux inondations et à d'autres catastrophes, au profit des communautés agricoles en vue de promouvoir la productivité et la production, d'améliorer leurs moyens de subsistance et de contribuer à prévenir la migration environnementale forcée.

## OBJECTIF 3. PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE



### Les ODD et leurs cibles dans le cadre du Programme 2030

### Pertinence de la migration

**3.1** D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

Réduction de la vulnérabilité des mères et des femmes enceintes migrantes dans l'ensemble des pays et des communautés, y compris dans les camps de réfugiés, les établissements humains de fortune et les établissements de personnes déplacées dans leur propre pays, pour élargir l'accès aux services de santé maternelle (obstétriques, anténataux et postnataux) et réduire la mortalité et la morbidité maternelles.

**3.2** 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

Réduction de la vulnérabilité des nouveau-nés et des enfants migrants de moins de 5 ans dans tous les pays, y compris dans les camps de réfugiés, les établissements humains de fortune et les établissements de personnes déplacées dans leur propre pays, afin d'élargir leur accès aux services de santé et de réduire la mortalité et la morbidité.

**3.3** D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Réduction de la vulnérabilité épidémiologique des migrants dans tous les pays, y compris dans les camps de réfugiés, les établissements humains de fortune et les établissements de personnes déplacées dans leur propre pays, afin d'élargir leur accès aux services de santé et de réduire la mortalité et la morbidité dues au Sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées.

Intégration des besoins en matière de santé des migrants dans les politiques et les programmes de santé portant sur les infections par le VIH, la tuberculose, le paludisme et les maladies tropicales négligées et lutte contre les hépatites, les maladies d'origine hydrique et d'autres maladies transmissibles.

**3.4** D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

Réduction de la vulnérabilité des migrants face aux maladies non transmissibles, dans tous les pays, y compris dans les camps de réfugiés, les établissements humains de fortune et les établissements de personnes déplacées dans leur propre pays, afin d'élargir leur accès à des services de santé continus, notamment pour des maladies chroniques préexistantes, et de réduire la mortalité associée et la mortalité prématurée.

Intégration des besoins en matière de santé des migrants dans les politiques et les programmes de santé concernant toutes les maladies non transmissibles.

**3.5** Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

Réduction de la consommation abusive de substances parmi l'ensemble des migrants, qui pourrait être supérieure dans le cas de certains groupes de migrants vulnérables tels que les victimes de la traite des personnes.

Intégration des besoins des migrants dans les politiques et les programmes de santé concernant la consommation abusive de substances.

**3.7** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

Réduction des vulnérabilités des migrants en matière de santé sexuelle et reproductive, dans tous les pays, y compris dans les camps de réfugiés, les établissements humains de fortune et les établissements de personnes déplacées dans leur propre pays, pour élargir leur accès aux services de santé concernés. Un accès universel n'est réalisable que si les migrants sont pris en compte.

Promotion de la santé sexuelle et reproductive et de la planification familiale et d'initiatives d'informations et d'éducation au profit des femmes et filles migrantes à tous les stades du cycle migratoire.

**3.8** Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

Compréhension du fait que la migration est un vecteur social de la santé et qu'elle affecte l'instauration d'une couverture de santé universelle.

Octroi de la couverture de santé à tous les migrants; résolution des problèmes de négligence ou d'exclusion dont ils font l'objet dans les politiques et les lois locales ou nationales sur la couverture d'assurance maladie, en se focalisant notamment sur les migrants irréguliers et sur les migrants dans le secteur informel. Une couverture de santé universelle considère intrinsèquement que tous les migrants font partie d'une population et ne peut être instaurée que si les migrants sont pris en compte.

Garantie de l'accès à des services de santé de qualité abordables pour tous les migrants dans tous les contextes, y compris ceux qui sont en transit ainsi que les migrants dans des crises et des catastrophes.

Élaboration de mécanismes de collecte et de surveillance des données visant à comprendre les besoins en matière de santé des migrants et à mener un suivi des variables liées à la santé des migrants.

---

**3.B** Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce relatives à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments

Garantie que les migrants et les personnes déplacées dans leur propre pays, ainsi que les communautés d'accueil, sont intégrés dans la population cible pour tous les vaccins proposés dans le programme national visant à assurer l'immunité collective.

Garantie de l'accès à des médicaments essentiels parmi les migrants, pour instaurer une couverture de santé universelle.

---

**3.C** Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Hausse des fonds destinés à la santé en soutien aux besoins des migrants en matière de santé et couverture des migrants par l'assurance maladie.

Renforcement du respect et de la reconnaissance du « Code de pratique mondiale » de l'OMS dans le contexte de la migration des travailleurs de santé.

Encouragement de programmes soutenant le transfert de compétences professionnelles médicales de la diaspora au personnel médical dans les communautés et les pays d'origine.

---

**3.D** Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Compréhension de la migration et de la mobilité afin de mieux prévenir, détecter et intervenir face aux épidémies de maladies.

Reconnaissance des migrants et de la migration dans les efforts de prévention des maladies et de préparation aux situations d'urgence de santé, y compris dans le contexte de catastrophes.

Intégration des migrants et des personnes déplacées dans leur propre pays dans les systèmes d'alerte précoce.

## OBJECTIF 4. ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE



### Les ODD et leurs cibles dans le cadre du Programme 2030

### Pertinence de la migration

**Goal 4** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Promotion de l'accessibilité et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire pour tous les groupes de migrants à tous les stades du cycle migratoire, y compris les enfants migrants, les réfugiés, les migrants de retour et les personnes déplacées dans leur propre pays.

Renforcement des liens entre la dispense d'une éducation, les compétences professionnelles, les possibilités en matière de formations et les marchés du travail.

**4.1** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

Promotion de l'accessibilité et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire pour tous les enfants migrants à tous les stades du cycle migratoire.

Renforcement des liens entre l'enseignement secondaire, les compétences professionnelles ou techniques et les possibilités en matière de formations en vue de faciliter l'accès aux marchés du travail et à des emplois décents.

**4.2** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

Promotion de l'accessibilité et de l'amélioration de la qualité du développement et des soins de la petite enfance et de l'éducation préscolaire pour tous les enfants migrants à tous les stades du cycle migratoire.

**4.3** D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

Promotion de l'accessibilité et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement technique, professionnel et tertiaire pour tous les groupes de migrants à tous les stades du cycle migratoire, y compris les réfugiés, les migrants de retour et les personnes déplacées dans leur propre pays.

Renforcement des liens entre l'enseignement tertiaire, technique et professionnel, les possibilités en matière de formations et les marchés du travail.

Amélioration des processus de reconnaissance des qualifications et du niveau de formation entre les pays pour faciliter l'accès des migrants à des études complémentaires et à des emplois.



**4.4** D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

Amélioration des compétences et des formations pour les migrants afin d'élargir leur accès à des emplois décents.

Amélioration des liens locaux et nationaux entre la dispense d'une éducation et de compétences et les marchés du travail pour combler les écarts éventuels tels que les pénuries de main-d'œuvre pour des profils de compétences spécifiques ou l'émigration étendue d'un ensemble de compétences particulier.

**4.5** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

Intégration de tous les groupes de migrants dans l'ensemble des politiques et des programmes d'enseignement et de formation aux niveaux local et national.

Amélioration des processus de reconnaissance des qualifications et du niveau de formation entre les pays pour faciliter l'accès des migrants à des études complémentaires et à des emplois.

**4.A** Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

Adoption d'une approche inclusive en matière d'intégration des enfants migrants et de leurs besoins dans les politiques et les programmes d'enseignement aux niveaux local et national.

**4.B** D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

Hausse des bourses d'études visant à financer le suivi d'études supérieures à l'étranger, y compris les programmes d'échanges et toute autre forme de mobilité des étudiants.

## OBJECTIF 5. PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES



### Les ODD et leurs cibles dans le cadre du Programme 2030

### Pertinence de la migration

**5.2** Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

Lutte contre toutes les formes de traite des femmes et des filles.

Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles et de leur exploitation à tous les stades du cycle migratoire. Il s'agit notamment de violences physiques, sexuelles ou psychologiques qui pourraient leur être infligées en cours de transit (par exemple, en déplacement ou dans des camps de réfugiés) ou à leur destination (par exemple, de la part d'un employeur).

Élimination de la violence fondée sur le genre ou, de manière générale, de la violence sexuelle liée à un conflit, qui peut forcer les femmes et les filles à migrer.

**5.3** Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

Examen des dynamiques de la migration concernant les mariages d'enfants, précoces et forcés et d'autres pratiques néfastes pertinentes.

**5.4** Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

Protection des droits et des intérêts des travailleurs domestiques migrants et amélioration de leur bien-être, de leur dignité et de leur statut.

Garantie de l'éligibilité, de l'accessibilité équitable et de la couverture sociale au profit des travailleuses domestiques migrantes.

**5.6** Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

Réduction de la vulnérabilité des migrants en matière de santé sexuelle et reproductive, y compris dans les camps de réfugiés, les établissements humains de fortune et les établissements de personnes déplacées dans leur propre pays, notamment pour les femmes et les filles migrantes, afin d'élargir leur accès aux services de santé concernés. Un accès universel n'est réalisable que si les migrants sont pris en compte.

Intégration des besoins et des droits en matière de santé sexuelle et reproductive des migrants dans l'ensemble des lois, des politiques et des programmes concernés.

**5.A** Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne

Éliminer les inégalités entre les sexes dans les ressources économiques, la propriété et le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, les services financiers, les politiques sur les héritages et les ressources naturelles, dans la mesure où ces inégalités peuvent constituer des moteurs potentiels de la migration.

Garantie de l'égalité d'accès aux ressources économiques, à la propriété et au contrôle des terres ainsi qu'à d'autres formes de propriété, aux services financiers, aux politiques sur les héritages et aux ressources naturelles pour les femmes et les filles migrantes.

## OBJECTIF 6. GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU



### Les ODD et leurs cibles dans le cadre du Programme 2030

**6.1** D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

### Pertinence de la migration

Intégration de tous les migrants à toutes les étapes du cycle migratoire dans les efforts visant à améliorer l'accès à de l'eau potable salubre et abordable.

Œuvrer à une amélioration équitable et durable de l'accès à l'eau dans toutes les communautés, en intégrant les migrants et les communautés d'accueil dans ces efforts.

**6.2** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

Intégration de tous les migrants à toutes les étapes du cycle migratoire dans les efforts visant à améliorer l'accès à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et équitables.

Œuvrer à une amélioration équitable et durable de l'accès à des services d'assainissement et d'hygiène dans toutes les communautés, en intégrant les migrants et les communautés d'accueil dans ces efforts.

## OBJECTIF 7. GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIAIBLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE



### Les ODD et leurs cibles dans le cadre du Programme 2030

**7.1** D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

### Pertinence de la migration

Intégration de tous les migrants à toutes les étapes du cycle migratoire dans les efforts visant à améliorer l'accès à des services énergétiques abordables, fiables et modernes.

Œuvrer à une amélioration équitable et durable de l'accès à des services énergétiques dans toutes les communautés, en intégrant les migrants et les communautés d'accueil dans ces efforts.

**7.B** D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

Hausse des investissements des migrants et de la diaspora et des transferts de connaissances et de compétences, et renforcement d'autres mécanismes similaires, dans les initiatives qui portent sur les infrastructures et les technologies à énergie durable.

## OBJECTIF 8. PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS



### Les ODD et leurs cibles dans le cadre du Programme 2030

### Pertinence de la migration

**8.1** Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés

Reconnaissance et hausse des contributions des migrants aux communautés et aux pays, notamment de leurs effets positifs sur la croissance du PIB, qui s'illustrent principalement par une hausse de la demande et de la productivité au travers d'une amélioration de l'affectation des compétences sur les marchés du travail à long terme, et d'autres mécanismes.

**8.2** Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

Reconnaissance et hausse des contributions des migrants aux communautés et aux pays, notamment de leurs effets positifs sur les marchés du travail et la productivité, qui s'illustrent principalement par une productivité accrue dans les secteurs du travail, car les compétences sont affectées de manière plus efficace avec les travailleurs autochtones à long terme, et par une hausse de la diversité, de l'entrepreneuriat et de l'innovation. La migration peut également y contribuer dans les communautés d'origine par le biais d'un transfert de compétences et de technologies.

**8.3** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

Promotion de politiques qui soutiennent la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, l'innovation et la formalisation, aux fins suivantes :

- Résoudre les problèmes de chômage et de sous-emploi, de mauvaises conditions de travail et d'insuffisance des possibilités en matière d'entrepreneuriat en tant que moteurs potentiels de la migration
- Résoudre les problèmes de chômage et de sous-emploi des populations de migrants
- Protéger les travailleurs migrants en garantissant des conditions de travail appropriées.

Adopter une approche inclusive en matière de création d'emplois, d'entrepreneuriat, d'innovation et de formalisation qui intègre les besoins et les intérêts de tous les groupes de migrants, y compris, sans toutefois s'y limiter, les réfugiés, les migrants de retour et les personnes déplacées dans leur propre pays.

Promouvoir l'accès de tous les groupes de migrants et des entreprises fondées par des migrants à des services financiers, y compris les entreprises dirigées par des réfugiés et des migrants de retour.

**8.5** D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Amélioration des emplois locaux et nationaux et élargissement de l'accès à des emplois décents, aux fins suivantes :

- Résoudre les problèmes de chômage et de sous-emploi et de mauvaises conditions de travail en tant que moteurs potentiels de la migration
- Résoudre les problèmes de chômage et de sous-emploi des populations de migrants
- Protéger les travailleurs migrants en garantissant des conditions de travail appropriées.

Adopter une approche inclusive en matière de fourniture d'emplois pour s'assurer que tous les groupes de migrants, y compris, mais sans s'y limiter, les réfugiés, les migrants de retour et les personnes déplacées dans leur propre pays, ont accès à des opportunités sur le marché du travail.

Placer l'accent sur l'amélioration du marché de l'emploi et des emplois décents pour les femmes et accroître la valeur économique de leur travail, pour en combler les lacunes en tant que moteur potentiel de la migration et pour protéger les travailleuses migrantes.

**8.6** D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

Amélioration des taux d'emplois locaux et nationaux et élargissement de l'accès des jeunes à des emplois décents, aux fins suivantes :

- Résoudre les problèmes de chômage et de sous-emploi et de mauvaises conditions de travail en tant que moteurs potentiels de la migration
- Résoudre les problèmes de chômage et de sous-emploi des populations de jeunes migrants
- Protéger les jeunes travailleurs migrants en garantissant des conditions de travail appropriées.

**8.7** Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants-soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

Lutte contre la traite des personnes sous toutes ses formes, y compris la traite des enfants.

Réduction des vulnérabilités des enfants migrants et des enfants laissés-pour-compte, qui pourraient exacerber les risques qu'ils soient victimes de la traite et/ou de l'exploitation des personnes.

Réduction des nombreux risques de santé associés découlant de mauvaises conditions de travail et de vie, ainsi que des diverses formes d'exploitation et de discrimination et des pratiques sanitaires dangereuses tout au long du processus migratoire.

**8.8** Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

Protection des droits des travailleurs migrants, qui sont souvent davantage exposés au risque d'exploitation, de violence et/ou d'abus que d'autres groupes, notamment les travailleuses domestiques migrantes. Cela comprend une amélioration des conditions de travail, la promotion de pratiques de recrutement équitables et la satisfaction des besoins en matière de santé, dont l'accès à des services de santé équitables.

**8.9** D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux

Soutien des industries du tourisme durable qui promeuvent des opportunités d'emplois et d'éducation à l'échelle locale et nationale, y compris pour les groupes de migrants tels que les membres de la diaspora et les migrants de retour.

**8.10** Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

Amélioration de l'inclusion financière de tous les groupes de migrants en élargissant l'accès aux services bancaires, d'assurance et financiers.

**8.B** D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

Amélioration de l'emploi aux niveaux local et national et élargissement de l'accès des jeunes à des emplois décents, aux fins suivantes :

- Résoudre les problèmes de chômage et de sous-emploi et de mauvaises conditions de travail en tant que moteurs potentiels de la migration
- Résoudre les problèmes de chômage et de sous-emploi des populations de jeunes migrants.

## OBJECTIF 9. BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION



### Les ODD et leurs cibles dans le cadre du Programme 2030

**9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité**

**9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés**

**9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés**

### Pertinence de la migration

Création d'emplois domestiques et d'emplois décents en construisant des infrastructures et en résolvant les problèmes de chômage en tant que moteur potentiel de la migration.

Facilitation de la participation des groupes de migrants aux emplois dans la construction d'infrastructures, notamment en contribuant à fournir des compétences et des formations adéquates.

Garantie d'infrastructures – en particulier des infrastructures transfrontières – abordables et équitables pour tous les groupes de migrants.

Création d'emplois domestiques et d'emplois décents par le biais d'une industrialisation inclusive et durable et en résolvant les problèmes de chômage en tant que moteur potentiel de la migration.

Facilitation de la participation des groupes de migrants aux emplois dans l'industrialisation, notamment en contribuant à fournir des compétences et des formations adéquates.

Promouvoir l'accès de tous les groupes de migrants et des entreprises fondées par des migrants à des services financiers, y compris les entreprises dirigées par des réfugiés et des migrants de retour.



### Les ODD et leurs cibles dans le cadre du Programme 2030

### Pertinence de la migration

**10.1** D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable

Instauration et maintien d'une hausse des revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population pour réduire la pauvreté en tant que moteur potentiel de la migration.

Intégration des droits et des besoins de toutes les populations de migrants dans les politiques et les programmes de réduction de la pauvreté aux niveaux local et national au profit des 40 pour cent les plus pauvres de la population, y compris les groupes tels que les demandeurs d'asile, les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays.

Reconnaissance et promotion des liens entre la migration, le développement et la réduction de la pauvreté, par exemple, en examinant la relation existante entre la migration et différents secteurs tels que ceux de la santé et de l'éducation.

**10.2** D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

Satisfaction des besoins des populations de migrants en matière d'intégration, en palliant notamment l'exclusion ou la discrimination fondée sur la nationalité, sur le statut migratoire, l'appartenance ethnique ou sur d'autres facteurs associés.

Déploiement d'efforts visant à intégrer toutes les minorités en vue de mettre fin à l'exclusion, à la discrimination et à la xénophobie.

Satisfaction des besoins en matière d'inclusion et de réintégration des migrants de retour dans leurs communautés d'origine.

**10.3** Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

Élimination des lois, des politiques et des pratiques qui sont discriminatoires à l'égard de tout groupe de migrants et promotion de lois appropriées qui tiennent compte des migrants.

**10.4** Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

Garantie de politiques et de programmes de protection sociale qui accordent une éligibilité, une couverture et un accès égal aux migrants.

Garantie de politiques fiscales et salariales qui tiennent compte des migrants et ne creusent pas les inégalités entre eux et les populations autochtones.

**10.7** Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées

Mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées ; ceci peut comprendre n'importe quel domaine de gouvernance des migrations au niveau local ou national. Pour les six domaines de la gouvernance des migrations, veuillez consulter les indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) de l'OIM.

Protection des droits des migrants et de leur sécurité tout au long du processus migratoire en promouvant une migration sûre, ordonnée, régulière et responsable, tant dans les politiques que dans la pratique.

Renforcement des capacités des États afin qu'ils formulent des politiques migratoires planifiées et bien gérées à l'avenir. Par exemple, en encourageant l'intégration de la migration afin d'institutionnaliser et d'intégrer davantage de liens entre la migration et le développement dans les stratégies locales et nationales sur la migration et/ou le développement.

---

**10.B** Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

Promotion d'investissements et d'autres formes de soutien financier en s'engageant auprès des communautés de la diaspora.

---

**10.C** D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3% les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5%

Réduction des coûts des transferts de fonds par un renforcement de la transparence des marchés des transferts, permettant ainsi d'éclairer les migrants dans leurs décisions en matière de transferts.

Amélioration du potentiel qu'offrent les envois de fonds en matière de réduction de la pauvreté, pour les individus, les ménages et les communautés, par exemple, en renforçant l'inclusion financière.



## OBJECTIF 11. FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES



### Les ODD et leurs cibles dans le cadre du Programme 2030

### Pertinence de la migration

**11.1** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Amélioration des conditions de vie et de l'accès des migrants et des personnes déplacées à des logements sûrs et décents.

Si cet aspect est pertinent dans le contexte spécifique, résolution des problèmes concernant les droits fonciers et les droits de propriété des migrants.

**11.3** D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

Promotion d'une planification urbaine inclusive et durable qui intègre les droits et les intérêts des migrants et suit une approche proactive relativement à la dynamique de la migration.

**11.5** D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

Réduction des risques de catastrophes naturelles, des effets des changements climatiques et d'autres facteurs environnementaux.

Intégration des migrants dans les efforts de réduction et de gestion des risques de catastrophe ainsi que dans les systèmes d'intervention d'urgence, conformément aux Lignes directrices de l'initiative « Migrants dans les pays en crise » (MICIC).

**11.A** Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

Établissement de liens entre, d'une part, les projets d'appui aux communautés vulnérables face à la migration découlant des changements climatiques et aux migrants provenant de zones touchées par les changements climatiques et, d'autre part, les politiques de développement locales, nationales et régionales dans d'autres domaines.

Établissement de liens entre les projets en vue de soutenir la coordination des besoins en matière de migration entre les zones rurales et urbaines, y compris entre les niveaux local et national.

**11.B** D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

Intégration des migrants et de leurs besoins dans la planification urbaine.

Intégration de la sécurité et de la protection des migrants dans les efforts de réduction et de gestion des risques de catastrophe.

Prise en compte des déplacements découlant de catastrophes naturelles, des changements climatiques et d'autres facteurs environnementaux dans la planification urbaine.

## OBJECTIF 12. ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES



### Les ODD et leurs cibles dans le cadre du Programme 2030

**12.2** D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

### Pertinence de la migration

Intégration de tous les migrants à toutes les étapes du cycle migratoire dans les efforts visant à améliorer l'accès à des moyens permettant d'assurer une utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles.

Garantie que tous les migrants disposent d'informations sur les mesures à prendre pour améliorer la gestion durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

## OBJECTIF 13. PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS



### Les ODD et leurs cibles dans le cadre du Programme 2030

**13.1** Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

### Pertinence de la migration

Réduction des risques de déplacements dus aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

Renforcement des stratégies d'adaptation et d'autres mécanismes permettant aux populations de se protéger contre les dangers des changements climatiques qui pourraient provoquer des déplacements.

Intégration des migrants et de la migration dans les stratégies locales et nationales d'adaptation aux changements climatiques, de gestion de l'environnement et des ressources naturelles et de réduction et gestion des risques.

Amélioration des interventions visant à soutenir et protéger les migrants et les communautés déplacées en raison de chocs environnementaux.

---

**13.2** Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

Intégration des déplacements, de la migration et de la mobilité humaine liée aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et les activités de planification sur l'adaptation aux changements climatiques, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et la réduction et gestion des risques, aux niveaux local et national.

Intégration des aspects liés aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et les activités de planification sur la gestion de la migration, aux niveaux local et national.

**13.3** Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

Intégration des déplacements, de la migration et de la mobilité humaine liée aux changements climatiques dans toutes les activités pertinentes d'éducation et de sensibilisation sur les changements climatiques, et sensibilisation aux liens entre les changements climatiques et la migration.

Intégration des déplacements, de la migration et de la mobilité humaine liée aux changements climatiques dans toutes les initiatives locales et nationales de renforcement des capacités dans le cadre des changements climatiques.

Amélioration des formations et de la diffusion d'informations aux communautés vulnérables concernant les risques et les avantages possibles de la migration due aux changements climatiques, ainsi que sur les stratégies d'atténuation des changements climatiques, d'adaptation à ses effets et de réduction de ceux-ci, et d'alerte précoce.

---

**13.A** Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

Mobilisation de financements pour les actions sur les changements climatiques qui intègrent les problèmes liés aux déplacements, à la migration et à la mobilité humaine découlant des changements climatiques.

---

**13.B** Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

Prise en compte de tous les aspects de la migration en termes d'environnement dans tous les efforts de planification et de gestion liés aux changements climatiques.

## OBJECTIF 14. CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



### Les ODD et leurs cibles dans le cadre du Programme 2030

**14.2** D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

**14.7** D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

### Pertinence de la migration

Réduction des déplacements forcés ou de la migration des personnes en raison de la dégradation des écosystèmes marins et côtiers.

Hausse des investissements des migrants et de la diaspora dans les initiatives visant à renforcer la durabilité des écosystèmes marins et côtiers.

Amélioration et diversification des moyens de subsistance des communautés qui dépendent des ressources marines afin d'en tenir compte en tant que moteur potentiel de la migration.

Les migrants (y compris les migrants de retour) pourraient également y contribuer en présentant de nouvelles connaissances, compétences et technologies aux communautés.

## OBJECTIF 15. PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ



### Les ODD et leurs cibles dans le cadre du Programme 2030

**15.3** D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols

### Pertinence de la migration

Réduction des déplacements ou de la migration des personnes découlant de la désertification et de la dégradation des terres.

Hausse des investissements des migrants et de la diaspora dans les initiatives visant à réduire la désertification et la dégradation des terres.

**OBJECTIF 16. PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES  
À TOUS AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS  
À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES,  
RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS**



**Les ODD et leurs cibles  
dans le cadre du Programme 2030**

**Pertinence de la migration**

**16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés**

Réduction de toutes les formes de violence qui pourraient cibler les migrants, notamment celles fondées sur la xénophobie et/ou le racisme, et réduction de la violence et de l'incidence des décès tout au long du cycle migratoire, y compris pour les migrants dans des pays en crise, ainsi que dans le cadre des efforts ciblant les vecteurs de la migration et des déplacements.

**16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants**

Lutte contre toutes les formes de traite des enfants.

Réduction de la vulnérabilité et protection des droits, du bien-être et des intérêts des enfants migrants tout au long du cycle migratoire, par exemple, en résolvant les problèmes de détention des enfants migrants et en assistant les enfants migrants non accompagnés.

**16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité**

Amélioration de l'accès à la justice, aux procédures établies et à un traitement juridique équitable afin de répondre aux besoins de tous les groupes de migrants et de défendre leurs droits humains, y compris les travailleurs migrants, les migrants irréguliers, les victimes de la traite des personnes, les demandeurs d'asile et les réfugiés, ainsi que dans le cadre de la prise en compte des vecteurs de la migration et des déplacements.

Réglementation et suivi des pratiques de détention des migrants afin d'assurer une conformité aux lois et normes internationales, en veillant particulièrement à mener un suivi de la détention des mineurs migrants et à l'éradiquer.

**16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée**

Lutte contre le crime organisé lié à la traite des êtres humains, au trafic illicite des personnes et aux flux de papiers d'identité et de documents de voyage falsifiés.

**16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux**

Garantie que tous les ministères et ainsi que les autorités, les institutions et les systèmes en charge de la migration ou dont les fonctions sont liées à ce domaine sont redevables et transparents à tous les niveaux.

**16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions**

Les approches participatives qui comprennent les migrants doivent être encouragées; tous les types de migrants doivent être intégrés de manière proactive dans autant d'aspects que possible des prises de décisions concernant la migration et le développement.

**16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances**

Garantie que tous les groupes de migrants, notamment les enfants migrants, bénéficient de l'identité juridique à laquelle ils ont droit, afin de contribuer à éradiquer l'apatridie et de faciliter l'accès à des soins de santé, à la protection sociale, à l'éducation et à la citoyenneté ou aux demandes de résidence permanente.

**16.B Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable**

Prise en compte proactive des minorités et de tous les types de migrants dans des lois et des non discriminatoires.

## OBJECTIF 17. RENFORCER LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET REVITALISER LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



### Les ODD et leurs cibles dans le cadre du Programme 2030

### Pertinence de la migration

**17.3** Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

Mobilisation de toutes les ressources financières liées à la migration selon les besoins, y compris des flux d'envois de fonds et des investissements de la diaspora.

**17.5** Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

Mise à profit des investissements potentiels des communautés de la diaspora.

**17.9** Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les Objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Participation au dialogue international et au renforcement des capacités en matière de gouvernance des migrations aux niveaux local, national, régional et international, y compris une coopération sur des sujets tels que les accords bilatéraux et la migration de retour.

Participation aux efforts visant à intégrer la migration dans les politiques et les programmes de développement qui renforcent les capacités des gouvernements afin d'améliorer l'efficacité de leurs méthodes de gestion de la migration.

**17.13** Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

Selon les besoins, utilisation des flux d'envois de fonds, des investissements de la diaspora et des taux de change pour aider à instaurer une stabilité macroéconomique.

**17.14** Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

Renforcement de la cohérence verticale et horizontale des politiques dans tous les aspects de la gouvernance des migrations ainsi que des interventions et des activités liées à la migration.

Promotion de la pratique d'intégration de la migration dans la planification du développement.

**17.16** Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les Objectifs de développement durable

Établissement et renforcement de partenariats multipartites entre les organisations internationales, les gouvernements, la société civile, le secteur privé et d'autres afin d'améliorer la gouvernance des migrations et de résoudre les problèmes transversaux liés à la migration, par exemple, le recrutement éthique, la santé des migrants et la collaboration transfrontières dans le secteur de la santé, ainsi que les liens entre la migration, l'environnement et les changements climatiques.

Renforcement des capacités des migrants eux-mêmes afin d'en faire des partenaires de développement.

**17.17** Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public/privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Établissement et renforcement des partenariats publics, des partenariats public/privé et des partenariats avec la société civile afin d'améliorer la gouvernance des migrations et de résoudre les problèmes transversaux liés à la migration, et mobilisation de ressources à ces fins.

**17.18** D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

Renforcement des systèmes et des processus de collecte, d'échange, de suivi, d'analyse et de soumission des données sur la migration à tous les niveaux du gouvernement ainsi qu'avec d'autres acteurs, par exemple, en publiant régulièrement les données sur les sujets liés à la migration et en menant un suivi de la mise en œuvre des lois et des politiques migratoires aux niveaux local et national.

Renforcement des capacités locales et nationales afin d'améliorer les données sur la migration à l'avenir, par exemple, en dispensant des formations aux chercheurs, aux statisticiens et aux instituts de recherche afin qu'ils mènent des études et un suivi des sujets liés à la migration.

Amélioration de la collecte et de la désagrégation des données sur le développement et d'autres types d'informations (par exemple, dans les secteurs de l'éducation et de la santé) selon des variables liées à la migration telles que le statut migratoire.

---

**17.19** D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

Renforcement des systèmes et des processus statistiques concernant les données sur la migration.

Soutien du renforcement des capacités statistiques et concernant toutes les données liées à la migration pour les pays en développement.



**Organisation internationale  
pour les migrations**

17, route des Morillons  
1211 Geneva 19  
Switzerland  
[www.iom.int](http://www.iom.int)